

La justice belge veut en finir avec la mystérieuse affaire Belliraj

LE MONDE | 18.03.2014 à 11h19 |

Par [Jean-Pierre Stroobants](#) ([journaliste/jean-pierre-stroobants/](#)) (Bruxelles, correspondant)



Photo non datée d'Abdelkader Belliraj. | AFP/HO

Le parquet fédéral belge voudrait mettre fin, mardi 18 mars, à l'un des plus vastes et des plus mystérieux dossiers de terrorisme islamiste qu'ait connu le royaume. Il implique le Belgo-Marocain Abdelkader Belliraj, arrêté au Maroc en 2008 avec une trentaine de personnes et condamné deux ans plus tard, à Rabat, à la réclusion à perpétuité pour appartenance à une organisation visant à déstabiliser le régime. Le parquet devait demander, mardi, l'abandon des charges contre M. Belliraj. Si le juge suit les conclusions du parquet, comme c'est habituellement le cas, M. Belliraj ne sera pas jugé.

Le Monde.fr a le plaisir de vous offrir la lecture de cet article habituellement réservé aux abonnés du Monde.fr. Profitez de tous les articles réservés du Monde.fr en vous [abonnant à partir de 1€ / mois](#) (<http://www.lemonde.fr/abo/?claf=BL0CABOARTMOT14>) | [Découvrez l'édition abonnés](#) ([abonnez](#))

Après son arrestation, M. Belliraj est passé aux aveux devant les policiers marocains. Il a évoqué « l'opération de liquidation contre des Belges d'origine juive » qu'il menait, avec sept complices, pour le compte des Soldats du droit, un groupe lié à l'organisation palestinienne Abou Nidal. Il évoquait six assassinats et expliquait notamment comment il avait organisé, le 3 octobre 1989, sur le parking d'un hôpital de Bruxelles, celui qui visa le docteur Joseph Wybran, président du Comité de coordination des organisations juives de Belgique et partisan du dialogue interreligieux.

« DÉNI DE RÉALITÉ »

C'est l'épouse de ce dernier, Emmy Wybran-Sosnowski, qui s'est constituée partie civile pour éviter que cette affaire ne soit oubliée : dans un réquisitoire de juillet 2013, le magistrat fédéral avait non seulement estimé que sa démarche était irrecevable, mais qu'il n'y avait pas de charge à l'encontre de M. Belliraj, dont le nom n'était même pas mentionné. « Je suis certaine à 100 % qu'il est impliqué, un non-lieu serait un déni de la réalité », objecte M^{me} Michèle Hirsch, l'avocate de la veuve du docteur Wybran.

Elle n'est pas la seule à s'étonner et à s'interroger sur l'attitude du parquet fédéral, qui propose un classement sans suite alors que la prescription n'interviendra que dans cinq ans et que les 40 000 pièces du gigantesque dossier Belliraj, élaboré par deux juges d'instruction, fourmillent de détails étranges. Le parquet se retranche derrière le fait que les aveux de M. Belliraj ont pu être obtenus sous la torture, ce qui les rend inutilisables. Et que l'intéressé s'est rétracté devant les policiers belges envoyés à Rabat pour l'entendre. Ces enquêteurs se sont toutefois étonnés que le détenu leur donne des détails que seul un témoin oculaire pouvait connaître.

SECRETS ?

Aujourd'hui, certains se demandent si la justice belge ne veut pas enterrer les secrets d'un dysfonctionnement – un autre épisode d'une « guerre des polices » – ou masquer une véritable affaire d'Etat. Le fait que M. Belliraj, naturalisé en 2000, ait travaillé, un peu plus tard, comme informateur pour la Sûreté de l'Etat – les services de renseignement – jette le trouble. Comme la révélation selon laquelle le royaume a négocié, en 1991, une transaction avec le groupe Abou Nidal pour obtenir la libération d'orages détenus au Liban. Dans un livre paru en 2011 (*Het Geheim van Belliraj*, « Le secret de Belliraj », éd. Houtekiet, non traduit), le journaliste Georges Timmerman a révélé que la Belgique avait notamment consacré 6,6 millions de dollars (4,7 millions d'euros) à des projets palestiniens dans la vallée de la Bekaa, en guise de monnaie d'échange.

M. Hirsch insiste aussi sur le fait qu'une instruction pour terrorisme lancée en 2008 a bien été menée sur six assassinats, que le parquet fédéral entend désormais les disjointre. Outre l'affaire du docteur Wybran, cinq assassinats, commis entre juillet 1988 et 1989, sont restés non élucidés jusqu'à ce que les éléments épars des enquêtes soient rassemblés, à la faveur des aveux d'Abdelkader Belliraj. Un épicier bruxellois, surnommé « le juif » dans son quartier, a été exécuté avec un revolver 7.65. La même arme allait servir contre un quinquagénaire homosexuel qui rémunérait les faveurs de jeunes Maghrébins. Avant de tuer le docteur Wybran, le groupe allait cibler deux dirigeants saoudiens de la grande mosquée de Bruxelles et un diplomate saoudien – les meurtriers visaient un conseiller de l'ambassade, mais se trompèrent de cible et tuèrent un jeune employé. Ces dernières actions visaient à obtenir de l'argent de Riyad.

ERREMENTS DE LA JUSTICE

Le groupe Belliraj – dont certains membres sont apparemment encore en liberté en Belgique – a longtemps pu bénéficier des errements de la justice et de la police. Il se serait, après les assassinats, livré à des trafics d'armes, des hold-up et des opérations de blanchiment via des propriétés immobilières et commerciales au Maroc. Son chef a apparemment été en contact avec de jeunes militants d'Al-Qaida et a notamment rencontré, en Afghanistan, Ayman Al-Zawahiri, l'ex-bras droit d'Oussama Ben Laden. Ses nombreux voyages lui auraient aussi permis de se rapprocher du GSPC algérien et d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI).

Agent double, ou triple, il a, apparemment, permis aux services occidentaux de démanteler une cellule terroriste à Liverpool, peu avant les attentats de Londres, en 2005.